



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION PROFESSIONNELLE

## 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les « CGV ») s'appliquent aux amateurs passionnés ou à des personnes désireuses de se professionnaliser dans les métiers de l'Hôtellerie-Restauration (ci-après dénommés le(s) « Stagiaire(s) » ou les « Bénéficiaire(s) ») en participant aux formations professionnelles réalisées (ci-après dénommée la « Formation ») dans les locaux de la société The Ritz Hotel, Limited, Société de droit anglais, enregistrée sous le numéro 00048125 et dont le siège social est établi à Third Floor, 20 Old Bailey, London (Londres) EC4M 7AN, United Kingdom (Royaume-Uni), et en particulier au sein de l'École Ritz Escoffier, située dans l'établissement de l'hôtel Ritz Paris (15 place Vendôme, 75001 Paris, France) ou sur des sites extérieurs (ci-après dénommée l'« École Ritz Escoffier »).

Les présentes CGV, le Contrat ou la Convention de formation signé(e) et la facture(s) constituent l'intégralité du Contrat ou de la Convention entre le Stagiaire ou le Bénéficiaire, respectivement, et l'École Ritz Escoffier (ci-après le dénommée « le Contrat ou la Convention de formation »).

En cas de contradiction entre les CGV et le Contrat ou la Convention de formation, il est précisé que le Contrat ou la Convention de formation prévaut sur les CGV.

## 2. APPLICATION

Toute inscription à une ou plusieurs Formation(s) implique l'adhésion entière et sans réserve du Stagiaire ou du Bénéficiaire aux présentes CGV. La version applicable des CGV est celle en vigueur au jour de la signature du Contrat ou de la Convention de formation. Aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être invoquée ni opposée à l'École Ritz Escoffier sauf si l'École Ritz Escoffier l'a expressément acceptée par écrit.

## 3. VALIDITÉ DE LA PROPOSITION

La durée de validité des propositions des Formations de l'École Ritz Escoffier est de trente (30) jours à compter de la date d'envoi de la brochure, sauf stipulation contraire sur le site web : <http://ritzescoffier.com> (ci-après dénommé le « Site ») ou sur la brochure en vigueur au moment de l'offre.

## 4. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La validation par l'École Ritz Escoffier de toute inscription est soumise aux conditions préalables qui suivent.

L'inscription du candidat postulant (ci-après dénommée le « Candidat ») à la Formation souhaitée sur le formulaire d'inscription (ci-après dénommé le « Formulaire »), est disponible par une demande écrite communiquée à l'adresse électronique suivante : [ecole@ritzparis.com](mailto:ecole@ritzparis.com) au plus tard deux (2) semaines avant la date du début de la Formation. Il est précisé que tout Formulaire adressé par le Candidat dans les deux (2) semaines avant le début de la Formation n'exclut pas au Candidat la possibilité de son admission à ladite Formation, selon disponibilité des places et conditions précisées ci-dessous.

L'École Ritz Escoffier s'engage à adresser au Candidat une réponse dans un délai de sept (7) jours.

Dans le cadre des modalités d'admission et préalablement à l'inscription du Candidat, l'École Ritz Escoffier proposera au Candidat un entretien, en présentiel ou à distance (visioconférence). Suite à l'acceptation de la demande d'inscription par la Direction de l'École Ritz Escoffier et après réception des documents cités dans le Formulaire, un Contrat ou une Convention de formation professionnelle sera adressé(e) au Candidat.

Il est précisé que le Candidat aura un délai de rétractation, selon les termes du Contrat ou de la Convention de formation professionnelle et tel que précisé sous l'article 8 des CGV, ci-après. À l'échéance dudit délai de rétractation, le Candidat s'engage à

régler un premier acompte de trente pour cent (30%) du montant total de la Formation et soixante-dix pour cent (70%) pendant la durée de la Formation, selon l'échéancier stipulé dans le Contrat ou la Convention de formation professionnelle.

Le Candidat convient que l'acceptation de son inscription à la / aux Formation(s) est assujettie à son entretien avec l'École Ritz Escoffier et une décision favorable de cette dernière. Suite à cette décision, le Candidat est tenu de transmettre à l'École Ritz Escoffier, par courriel, tous les documents figurant sur le Formulaire, et à régler le premier acompte susmentionné.

Le Candidat est informé que l'École Ritz Escoffier se réserve le droit de refuser une inscription.

## 5. TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux qui figurent sur la brochure de l'École Ritz Escoffier et / ou sur son Site en vigueur, au moment de l'inscription du Candidat.

## 6. PAIEMENT

Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tous les paiements s'effectueront en Euros et seront soumis à la TVA applicable (20%).

Dans le cas où ceux-ci interviendraient en monnaie étrangère, le taux de change applicable sera celui en vigueur à l'hôtel Ritz Paris le jour du paiement. Tous les frais bancaires sont à la charge exclusive du Stagiaire ou du Bénéficiaire.

Le règlement du prix de la Formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de « THE RITZ HOTEL, LIMITED »,
- virement bancaire en précisant le nom du Stagiaire ou du Bénéficiaire, l'intitulé et les dates de la Formation ou
- carte bancaire (par un lien de paiement sécurisé).

En particulier, le règlement du premier acompte de la Formation (selon l'article 4) doit être effectué à l'échéance du délai de rétractation et avant le début de la Formation, pour l'admission effective du Candidat.

L'École Ritz Escoffier pourra ponctuellement accorder des conditions particulières de paiement aux Stagiaires ou aux Bénéficiaires, précisées dans le Contrat ou la Convention de formation.

L'École Ritz Escoffier peut adresser les factures concernant le règlement des acomptes au Stagiaire par courrier électronique suite à l'acceptation du Stagiaire.

Pour les organismes prenant en charge le Bénéficiaire, les modalités de facturation et de paiement seront précisées dans le Contrat ou la Convention de formation. Toute entreprise domiciliée au sein de l'Union Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le Formulaire pour que la facturation puisse être établie.

En cas de possibilité de financement par un organisme financeur (OPCA, OPCO, etc.) il appartient au Bénéficiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de l'acceptation de cette prise en charge par l'organisme qu'il aura désigné ;

- d'indiquer explicitement sur le Formulaire et sur le Contrat ou la Convention de formation quel sera l'organisme à facturer et de quel montant, en précisant ses coordonnées. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'École Ritz Escoffier avant le premier jour de la Formation, les frais de la Formation seront intégralement facturés au Bénéficiaire.

Dans le cas où l'organisme tiers refuse de payer le montant de sa prise en charge pour cause d'absence du Bénéficiaire, d'abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation qui lui sera donc facturée.

En cas de prise en charge partielle de l'organisme tiers ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Stagiaire ou le Bénéficiaire.

## 7. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le Stagiaire ou le Bénéficiaire qu'elles ont été portées à son débit.

En outre une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les cinq (5) jours ouvrables, l'École Ritz Escoffier se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

## 8. FORMATIONS

Les Formations sont assurées par des Chefs enseignants hautement qualifiés de l'École Ritz Escoffier. Les Chefs peuvent être assistés de temps à autre lorsque cela est jugé nécessaire par l'École Ritz Escoffier. Pratiques, toutes les Formations sont dispensées en langue française et traduites consécutivement en anglais pour le Stagiaire ou le Bénéficiaire non-francophone. Tous les Stagiaires ou les Bénéficiaires doivent justifier d'un niveau de français et/ou d'anglais leur permettant de lire, comprendre et s'exprimer en français et/ou en anglais de façon courante pour une juste compréhension des Formations. L'École Ritz Escoffier se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription si le niveau linguistique du Candidat est estimé insuffisant par la Direction de l'École Ritz Escoffier.

Afin de promouvoir l'efficacité et l'échange de la Formation, le nombre de Stagiaires ou de Bénéficiaires, pour chaque session, sera limité. Un exemplaire des recettes sera remis dans la langue du choix du Stagiaire ou du Bénéficiaire (anglais ou français).

Le contenu, la forme et les horaires de(s) Formation(s) sont détaillés dans le Contrat ou la Convention de formation et sur le Site de l'École Ritz Escoffier, à l'exception d'offres spéciales.

Le Stagiaire ou le Bénéficiaire accepte sans réserve le respect du règlement intérieur de l'École Ritz Escoffier remis à la signature du Contrat ou de la Convention de formation ou par courrier électronique.

Les Formations dispensées par l'École Ritz Escoffier constituent une prestation de formation fournie à une date ou selon une périodicité déterminée au sens de l'article L. 6353-1 et suivants et R.6313-1 du Code du Travail.

Le Stagiaire ou le Bénéficiaire dispose d'un délai de dix (10) jours pour se rétracter du Contrat ou Convention de formation à partir de la signature de ce Contrat ou Convention de formation au sens de l'article L. 6353-5 du Code du Travail.

Le Stagiaire ou le Bénéficiaire bénéficie d'un délai de rétractation, prévu par les dispositions de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, de quatorze (14) jours dans le cas d'un contrat ou convention de formation conclu à distance à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

Le Stagiaire ou le Bénéficiaire souhaitant se rétracter du Contrat ou de la Convention de Formation en informe l'École Ritz Escoffier par lettre recommandée avec avis de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire ou du Bénéficiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu ci-dessus.

## 9. DOCUMENTS DE FORMATION

Tous les supports pédagogiques, ainsi que le règlement intérieur de l'École Ritz Escoffier seront remis à la signature du Contrat ou de la Convention de formation au moment de l'inscription effective et au plus tard en début de Formation, au Stagiaire ou au Bénéficiaire, en un seul exemplaire et une seule langue. Ces documents ne seront pas remplacés par l'École Ritz Escoffier en cas de perte ou vol.

## 10. DATES ET HORAIRES

Huit (8) jours avant le début de la Formation, les plannings de la Formation seront communiqués au Stagiaire ou au Bénéficiaire. Les Formations pourront avoir lieu le matin, l'après-midi et/ou le soir. L'École Ritz Escoffier se réserve le droit de modifier les plannings et les horaires des Formations au maximum quarante-huit (48) heures avant le début de chaque session.

## 11. LOCAUX ET MATÉRIEL

L'École Ritz Escoffier dispose de deux (2) cuisines et d'une (1) pâtisserie. Les ustensiles et le matériel professionnel nécessaires à la réalisation des Formations sont à disposition des Stagiaires ou des Bénéficiaires.

## 12. UNIFORMES

La tenue professionnelle est obligatoire. À cet effet, l'École Ritz Escoffier fournira au Stagiaire ou au Bénéficiaire un (1) uniforme complet (veste, pantalon, tablier, toque), qui sera entretenu quotidiennement par la blanchisserie du Ritz Paris. Le Stagiaire ou le Bénéficiaire aura un accès aux vestiaires de l'École Ritz Escoffier. Le Stagiaire ou le Bénéficiaire sera facturé cent cinquante euros (150) pour tout uniforme détérioré ou non rendu à la fin de la Formation. Le Stagiaire ou le Bénéficiaire devra porter ses propres chaussures de sécurité à tout moment de la Formation ; ces chaussures seront à la charge du Stagiaire ou du Bénéficiaire. Aucun prêt ne sera effectué par l'École Ritz Escoffier sur place.

## 13. CAS PRATIQUES DANS LES CUISINES ET LA PÂTISSERIE DU RITZ PARIS

L'accès à cette mise en situation pratique est soumis à la validation de la Direction de l'École Ritz Escoffier et selon disponibilité.

À l'issue de la Formation « Diplôme de cuisine Ritz Escoffier », et à condition de la réussite des examens pratiques et du contrôle continu des trois (3) niveaux (Initiation, Intermédiaire et Niveau avancé), le Stagiaire ou le Bénéficiaire pourra participer à une mise en situation professionnelle de quatre (4) semaines dans les cuisines du Ritz Paris.

À l'issue de la Formation « Diplôme de pâtisserie Ritz Escoffier », et à condition de la réussite des examens pratiques et du contrôle continu des trois (3) niveaux (Initiation, Intermédiaire et Niveau avancé), le Stagiaire ou le Bénéficiaire pourra participer à une mise en situation professionnelle de quatre (4) semaines en Pâtisserie au sein des cuisines du Ritz Paris.

À l'issue de la Formation « Diplôme en Arts Culinaires Ritz Escoffier », et à condition de la réussite des examens pratiques et du contrôle continu des six (6) niveaux (incluant les 6 niveaux des formations ci-dessus), le Stagiaire ou le Bénéficiaire pourra participer à une mise en situation professionnelle de huit (8) semaines dans les cuisines du Ritz Paris.

Ces périodes de formation cas pratiques dans les cuisines et/ou la pâtisserie du Ritz Paris ne sont pas renouvelables et ne sont pas rémunérées, ni nécessitent d'une convention de stage. La durée de la Formation pourra être revue à la hausse, sous réserve de l'accord préalable et écrit des Parties et dans la limite maximale de sept (7) semaines ainsi que de la signature d'un avenant librement négocié de bonne foi entre les Parties.

## 14. CERTIFICATS ET DIPLÔMES

Pour les Formations de longue durée (au-delà d'une semaine) l'École Ritz Escoffier remettra le certificat ou diplôme de réussite de Formation et validation des acquis aux Stagiaires ou aux Bénéficiaires ayant réussi l'examen pratique ou le contrôle continu, pour faire valoir de certificat de qualification professionnelle. Pour les Formations de courte durée (une semaine ou moins), un certificat sera remis aux Stagiaires ou aux Bénéficiaires.

## 15. RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT

### 15.1 Report et annulation par le Stagiaire ou le Bénéficiaire

Si pour quelque raison que ce soit, le Stagiaire ou le Bénéficiaire annule sa Formation, il doit en aviser par écrit dans les plus brefs délais l'École Ritz Escoffier par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel à [ecole@ritzparis.com](mailto:ecole@ritzparis.com) (la preuve de la réception du courriel incombant au Stagiaire ou au Bénéficiaire) :

- Si l'annulation intervient dans un délai égal ou supérieur à soixante (60) jours avant la date de début de la Formation, l'École Ritz Escoffier remboursera intégralement les acomptes versés ou reportera ladite Formation dans les six (6) mois qui suivent l'annulation, à la demande du Stagiaire ou du Bénéficiaire.

- Si l'annulation intervient entre le 59<sup>ème</sup> jour et le 30<sup>ème</sup> jour avant la date de début de la Formation, cinquante pour cent (50%) du prix total de l'acompte de la Formation sera conservée par l'École Ritz Escoffier. Le Stagiaire ou le Bénéficiaire aura également la possibilité de reporter cinquante pour cent (50%) du montant déjà versé, pour une prochaine session de Formation dans les six (6) mois suivants la date de début de Formation initialement prévue. L'École Ritz Escoffier n'acceptera aucun report supplémentaire.

Si le Stagiaire ou le Bénéficiaire est empêché de suivre la Formation par suite d'un événement de force majeure dûment reconnu selon la législation et jurisprudence française en vigueur, le contrat ou la convention de formation professionnelle est résilié(e). Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent Contrat ou la Convention de formation.

### 15.2 Report et annulation par l'École Ritz Escoffier

L'École Ritz Escoffier se réserve le droit d'annuler ou de reporter une/des Formations dans les quinze (15) jours qui précèdent la date de début de la Formation. Dans ce cas, l'École Ritz Escoffier proposera au Stagiaire ou au Bénéficiaire soit de reporter ladite Formation à une autre date (dans les six (6) mois suivant l'annulation), soit de rembourser l'intégralité du prix de la Formation. Par suite d'un événement de force majeure, dûment reconnu selon la législation et la jurisprudence française en vigueur, affectant les installations de l'hôtel Ritz Paris, l'École Ritz Escoffier pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution du Contrat ou de la Convention de formation, s'il se trouve dans l'impossibilité de l'assumer.

### 15.3 Fin de la Formation pour tout niveau non-acquis

L'École Ritz Escoffier se réserve le droit d'annuler la participation du Stagiaire ou du Bénéficiaire à la Formation, dans l'hypothèse où ce dernier n'aurait pas acquis les résultats nécessaires aux examens pour accéder au niveau suivant. L'École Ritz Escoffier s'engage à rembourser le Stagiaire ou le Bénéficiaire au pro rata pour les heures de formation non dispensées.

## 16. RESPECT DES CONSIGNES

Le Stagiaire ou le Bénéficiaire est tenu de respecter durant la durée de sa Formation, les consignes et instructions données par le personnel de l'École Ritz Escoffier.

En cas de différend entre l'École Ritz Escoffier et le Stagiaire ou le Bénéficiaire en raison du non-respect de ces consignes, l'École Ritz Escoffier se réserve le droit de suspendre la Formation. Dans cette hypothèse, le Stagiaire ou le Bénéficiaire est informé que l'École Ritz Escoffier conservera les acomptes versés pour la Formation.

## 17. VISA

Les Stagiaires ou les Bénéficiaires non-ressortissants de l'Union Européenne devront se renseigner auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France de leur pays de résidence, sur les conditions d'accès et de séjour sur le territoire français pendant toute la durée de la Formation et ce avant leur inscription à l'École Ritz Escoffier. Le Stagiaire ou le Bénéficiaire s'engage à être en possession de toutes les autorisations nécessaires pour toute la durée de la Formation lors de son arrivée en France. Dans l'hypothèse où le Stagiaire ou le Bénéficiaire non-ressortissant de l'Union Européenne devrait obtenir un visa pour participer à une Formation, l'École Ritz Escoffier lui délivrera un certificat de scolarité sur simple demande. Un certificat d'inscription peut également être remis au Stagiaire ou au Bénéficiaire dès le paiement de son premier acompte au Ritz Paris.

## 18. HÉBERGEMENT

L'hébergement n'est pas pris en charge par l'École Ritz Escoffier. L'École Ritz Escoffier met cependant à disposition du Stagiaire ou du Bénéficiaire, une liste d'hôtels, d'organismes et de sites internet permettant à ce dernier de trouver un hébergement à Paris. Il est précisé que l'École Ritz Paris ne sera pas tenu responsable pour tout litige, incident, non-disponibilité, etc. concernant la mise à disposition gracieuse de la liste en question. Pour un séjour au sein du Ritz Paris, le Stagiaire ou le Bénéficiaire pourra contacter le Service Clientèle en spécifiant son inscription à une Formation à l'École Ritz Escoffier : [reservations@ritzparis.com](mailto:reservations@ritzparis.com).

## 19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'École Ritz Escoffier détient tous les droits de propriété intellectuelle et les droits d'auteur associés aux contenus des Formations de l'École Ritz Escoffier, incluant tout le matériel et les documents fournis au Stagiaire ou au Bénéficiaire pendant la Formation. L'École Ritz Escoffier détient tous les droits de propriété intellectuelle et les droits d'auteur de la base de données de l'École Ritz Escoffier, ainsi que de tout le matériel et tous les documents publiés en ligne. Toute reproduction, modification ou divulgation par des tiers d'une partie ou de l'intégralité des contenus des Formations de l'École Ritz Escoffier, incluant tout le matériel, les documents, sous quelque forme que ce soit, est formellement interdit, sans l'autorisation préalable et écrite de l'École Ritz Escoffier. Il est expressément interdit au Stagiaire ou au Bénéficiaire d'enregistrer les Formations de l'École Ritz Escoffier et/ou de diffuser les enregistrements, vidéos ou sonores, faits pendant une Formation sans l'autorisation préalable et écrite de l'École Ritz Escoffier. Le Stagiaire ou le Bénéficiaire reconnaisse ce qui suit : RITZ ENTERPRISE SA, société anonyme de droit suisse, dont le siège social est situé Rue du Rhône 42, 1204 Genève, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Genève sous le numéro CHE-100.374.228, (ci-après désignée « RESA ») est la titulaire exclusive des marques « Ritz » et/ou « Ritz Paris », ainsi que « Ritz Escoffier » dénomminatives ou semi figuratives ainsi que de tous les autres signes distinctifs ou graphiques, enregistrés ou non enregistrés utilisés par RITZ PARIS. RESA a autorisé RITZ PARIS à utiliser les Marques dans le cadre de l'exploitation de l'hôtel Ritz Paris et de son École Ritz Escoffier et afin d'offrir les services afférents. Aucune utilisation des marques susmentionnées, ou de tout signe similaire, sont autorisés sauf accord préalable écrit de l'École Ritz Escoffier. Toute communication (communiqué de presse, interviews, commentaires réseaux sociaux, ...) évoquant la relation entre le Stagiaire ou le Bénéficiaire et l'École Ritz Escoffier, portant sur des éléments objet du Contrat ou de la Convention de formation devront être soumis à l'École Ritz Escoffier pour validation préalable avant toute publication.

## 20. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Toute inscription à une ou plusieurs Formations se déroulant dans les locaux de l'École Ritz Escoffier implique le respect par le Stagiaire ou le Bénéficiaire du règlement intérieur de l'École Ritz Escoffier porté à la connaissance de ce dernier.

Le respect des règles d'hygiène est une condition essentielle pour la pérennité de la relation contractuelle et de l'utilisation des locaux de l'École Ritz Escoffier par le Stagiaire ou le Bénéficiaire.

Celui-ci s'engage à utiliser de manière raisonnable et avec prudence l'espace de travail fourni par l'École Ritz Escoffier, à prendre soin du matériel de production et des ustensiles mis à sa disposition, à en faire un usage normal et à le restituer en bon état à la fin de chaque cours.

L'École Ritz Escoffier dispose d'une assurance de responsabilité civile. Néanmoins, le Stagiaire ou le Bénéficiaire est dans l'obligation de posséder sa propre assurance personnelle et professionnelle en cas d'accident et d'en fournir une copie à l'École Ritz Escoffier lors de son inscription.

L'École Ritz Escoffier ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein des Formations et dont un Stagiaire ou un Bénéficiaire serait victime.

L'École Ritz Escoffier ne sera responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les Stagiaires ou les Bénéficiaires à l'École Ritz Escoffier.

L'École Ritz Escoffier ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuels dommages résultants de la consommation des plats réalisés et/ou emportés par le Stagiaire ou le Bénéficiaire hors de locaux de l'École Ritz Escoffier.

Dans le cadre des réalisations culinaires en travaux pratiques, l'École Ritz Escoffier décline toute responsabilité sur la présence d'allergènes dans les denrées alimentaires, en raison de la contamination croisée.

## 21. CONFIDENTIALITÉ

À l'exception de toute information qui a préalablement été communiquée dans le domaine public, le Stagiaire ou le Bénéficiaire accepte de maintenir confidentielle toute information relative aux activités de l'École Ritz Escoffier, quelle que soit sa nature qu'elle soit économique, technique ou commerciale à laquelle le Stagiaire ou le Bénéficiaire pourrait en avoir accès au cours de l'exécution de la prestation de Formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat ou de la Convention de formation.

## 22. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation des Formations, l'École Ritz Escoffier est amenée à collecter les données à caractère personnel telles que définies à l'article 4.1 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et fournies par le Stagiaire ou Bénéficiaire lors de son inscription et l'envoi des documents, lors de tournages audiovisuels ponctuels, de la prise de photographies de

l'École Ritz Escoffier (ci-après dénommées les « Données ») et s'engage à les traiter conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après dénommée les « Dispositions applicables »).

L'École Ritz Escoffier s'engage à utiliser les Données en toute loyauté et pour les seuls besoins du Contrat ou de la Convention de formation (inscription, admission, organisation de la Formation, délivrance d'attestation, etc.) et pour la communication interne et externe de l'École Ritz Escoffier (réseaux sociaux, Site, newsletter, etc.). Le Candidat, le Stagiaire, le Bénéficiaire ou l'organisme de formation (ci-après dénommés les « Personnes concernées ») garantissent l'origine et la conformité à la réglementation applicable des Données qu'elles sont susceptibles de confier à l'École Ritz Escoffier pour la Formation, notamment en respectant les finalités pour lesquelles elles ont été collectées et leur durée et lieu de conservation. En sa qualité de responsable de traitement, l'École Ritz Escoffier s'engage en outre à :

- tenir des registres de traitements des Données ;
- mettre en œuvre des mesures nécessaires à la sécurité et à la confidentialité des Données ;
- permettre l'exercice de leurs droits aux Personnes concernées par les traitements des Données ;
- utiliser exclusivement des canaux sécurisés pour la mise à disposition des Données à l'École Ritz Escoffier ;
- documenter par écrit ses instructions lors de la mise à disposition des Données à l'École Ritz Escoffier.

Il est rappelé que les Personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements.

Les Personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de l'École Ritz Escoffier, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et, à en informer l'École Ritz Escoffier, en écrivant à DPO, École Ritz Escoffier, 15 place Vendôme, 75001 Paris, France, ou par voie électronique à [dpo@ritzparis.com](mailto:dpo@ritzparis.com).

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités et notamment, pendant une durée de trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

## 23. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes CGV et tous les rapports entre l'École Ritz Escoffier et le Stagiaire ou le Bénéficiaire sont régis par la loi française.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable, relatif à l'interprétation ou l'application des CGV et/ou du Contrat ou de la Convention de formation, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris. Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11755566775 et titulaire de la certification AFNOR « Qualiopi ».

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

---

**Signature du Stagiaire ou du Bénéficiaire, nom et date, précédé de la mention « lu et approuvé »**